NOTE D'INFORMATION

AZ TAWFIR

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP23157 en date du 14/09/2023.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca** représentée par **M.Reda Hilali** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Casablanca
Tél: 0522 45 38 38

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

NL

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **AZ TAWFIR**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039471**
- Date et référence de l'agrément : **27/07/2023, GP23115**
- Date de création : **29/01/2003**
- Siège social : **416, Rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er octobre** au **30 septembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **WAFA GESTION** sise à **416, rue Mustapha EL Mâani, 21000 - Casablanca** représentée par **M. Reda Hilali** en sa qualité de **Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **Banque Centrale Populaire** sise à 101, Bd Mohamed Zerktouni, Casablanca représentée par **M. Othmane TAJEDDINE** en sa qualité de **DGA Marchés des Capitaux et Investissement Groupe.**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
WAFA GESTION	Houssein BELCADI	0522 45 38 38

- Commissaire aux comptes : **A.SAAIDI & ASSOCIES** représentée par **Bahaa SAAIDI**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations MLT**
- Sensibilité min : **1.1 (exclu)**
- Sensibilité max : **13 (inclus)**
- Indice de référence : **100% Moroccan Bond Index long terme (MBI LT) calculé par BMCE Capital.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP est de procurer au porteur de parts une rentabilité supérieure à celle du marché obligataire à moyen et long terme et ainsi offrir une performance supérieure à celle de l'indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira son actif à hauteur de 100%, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en Bons du Trésor et/ou en titres de créances émis ou garantis par l'Etat marocain.

 Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du fonds est le suivant :

 - **Bons du Trésor,**
 - **Titres de créances émis ou garantis par l'Etat marocain.**
- Durée de placement recommandée : **5 ans**
- Souscripteurs concernés : **Institutionnels : Allianz Maroc.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **04/04/2003**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré, et en cas de jour férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage de la valeur liquidative dans les locaux de Wafa Gestion selon une fréquence quotidienne et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**
 - **Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Wafa Gestion.**
 - **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 11h et seront exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées, selon la décision du Conseil d'Administration de l'Etablissement de Gestion du FCP.**

 Le porteur de part du fonds sera informé par mail et ce, au plus tard, la veille de la mise en distribution.

 Entité en charge de la distribution aux souscripteurs :

 Banque Centrale Populaire - Adresse : 101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca - Téléphone : 0522 01 86 16.

 En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celles-ci doit intervenir dans un délai de six mois maximum suivant la clôture de l'exercice.

 Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts encaissés.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC
NL

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque date de calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.**

 Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
Frais de publications :	20 000 Dhs
Honoraires du commissaire aux comptes :	10 000 Dhs
Commission de l'AMMC :	0,025%
Frais du dépositaire :	0,0125%
Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 Dhs
Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de Wafa Gestion :	Les taux de rémunération appliqués sont ceux prévus dans le mandat de gestion.

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

NL